

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur-Fraternité-Justice

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et la Lutte contre l'Exclusion  
COMMISSION Ad HOC/TAAZOUR



**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

**Objet:** Travaux d'achèvement d'infrastructures scolaires à LEMDEN BIR ELBEN, MALE, KOUNDI3 et la réhabilitation de l'Ecole REYOUNG1, (en lots distincts) pour le programme Cheyla.

**Consultation N°224/2025/Ad-HOC/TAAZOUR/2025**      **Date : 23 mai 2025**

**Source de financement : Budget TAAZOUR**

**Année 2025**

Vu la référence du PV d'évaluation N°227/2025Ad-HOC/TAAZOUR/2025/ du 20 mai 2025, la commission ADHOC d'évaluation des offres **propose l'attribution suivante :**

Les offres des autres soumissionnaires, jugées conformes aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres, sont retenues pour la suite de l'évaluation.

**Proposition d'attribution :**

**Lot n° 1 :**

La Commission ad hoc propose l'attribution provisoire du marché relatif à l'achèvement des travaux de l'**École de Lemden (lot n°1)**, située dans la wilaya du Brakna, à l'**entreprise COMAGEN**, classée première moins-disante, dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation et l'entreprise a été reconnue qualifiée. Le montant corrigé de l'offre retenue s'élève à **six millions quatre cent trente-neuf mille deux cent dix ouguiyas virgule cinquante (6 439 210,50 MRU)**, toutes taxes comprises, pour un délai d'exécution de cinq (5) mois.

**Lot n° 2 :**

La Commission ad hoc propose l'attribution provisoire du marché relatif à l'achèvement de travaux /**Collège Beir El Bene (lot n°2)**, **située dans la wilaya du Trarza**, à l'**entreprise TAJ**, classée première moins-disante, dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation et l'entreprise a été reconnue qualifiée. Le montant corrigé de l'offre retenue s'élève à **sept millions six cent dix mille trois cent quarante-deux ouguiyas (7 610 342 MRU)**, toutes taxes comprises, pour un délai d'exécution de cinq (5) mois.

**Lot n° 3 :**

La Commission ad hoc propose l'attribution provisoire du marché relatif à l'achèvement des travaux de l'**École 2 de Male (lot n°3)**, située dans la wilaya du Brakna, à l'**établissement ENNAJAH**, classé premier moins-disant. L'offre présentée a été jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation et l'entreprise a été reconnue qualifiée. Le montant corrigé de l'offre retenue s'élève à **Sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante-huit ouguiyas (7 898 848 MRU)**, toutes taxes comprises, pour un délai d'exécution de cinq (5) mois.

**Lot n° 4 :**

La Commission ad hoc propose l'attribution provisoire du marché relatif à l'achèvement des travaux de l'**École 2 de Koundy 3 (lot n°4)**, **située dans la wilaya du Trarza**, à l'**établissement Mohamed Ahid**, classé premier moins-disant. L'offre présentée a été jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation et l'entreprise a été reconnue qualifiée. Le montant corrigé de l'offre retenue s'élève à **Quatre millions quatre cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-cinq ouguiyas virgule vingt (4425965.20MRU)**, toutes taxes comprises, pour un délai d'exécution de cinq (5) mois.

**Lot n° 5 :**

La Commission ad hoc propose l'attribution provisoire du marché relatif à la Réhabilitation et équipement de deux salles de classe à l'école **REYOUNG (lot n° 5)**, située dans la wilaya du Hodh Charqui, à l'entreprise **EMMANE BTP**, classé premier moins-disant. L'offre présentée a été jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation et l'entreprise a été reconnue qualifiée. Le montant corrigé de l'offre retenue s'élève à **neuf cent soixante-quatre mille trois cent trente un Ouguiya (964 331MRU)**, toutes taxes comprises, pour un **délai d'exécution de 45 jours**.

Fait à Nouakchott, le 23 Mai 2025.

|                                                                                                |                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Recommandé par :</b><br/>Le Responsable d'appui aux Commissions<br/>Adhoc sous seuil</p> | <p><b>Approuvé par :</b><br/>Le Secrétaire Général</p>                              |
|               |  |